

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 17 octobre 2025****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

Mme Agnès TELLIER ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H  
M. Jean-Dominique GILLIS ..... Pouvoir à M. Michel VRAY  
M. François DELAIS ..... Pouvoir à M. Julita SALBERT  
Mme Cécile PIGNOL ..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET  
M. Julien DOLFI ..... Pouvoir à M. Rodolphe MIET  
Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL  
A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER ..... Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

**Absent**

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-11

**OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES COMMUNALES ET INSTAURATION DE CAUTIONS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam met à disposition plusieurs salles municipales : l'Espace Magallon, le Château Conti, la Maison de la Faisanderie, la Maison de l'amitié, la cafeteria du Complexe Sportif, l'Espace Culturel Michel Poniatowski et le Centre associatif Françoise Bonn.

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de ces salles, règlement en vigueur depuis 2017, notamment sur les articles relatifs aux modalités financières, restrictions d'utilisation ainsi que les obligations des futurs utilisateurs (modifications signalées en rouge dans le règlement annexé).

Considérant qu'il est également proposer l'instauration de trois cautions spécifiques :

- Une caution « ménage » de 265€, destinée à couvrir les manquements aux obligations de nettoyage et de remise en état de propreté des lieux ;
- Une caution « dommages » de 765€, visant à couvrir les éventuelles dégradations du mobilier, des équipements ou des locaux ;
- Une caution « d'usage » de 1000€, liée au respect du règlement intérieur, des horaires autorisés et à la prévention des nuisances (tapage, incivilités, troubles de voisinage, etc.).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le règlement intérieur des salles communales de L'Isle-Adam, dans sa version modifiée, annexé à la présente délibération.
- **approuve** l'instauration d'une caution « ménage » de 265€, d'une caution « dommages » de 765€, et une caution « d'usage » de 1000€.
- **dit** que le règlement modifié et les cautions sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil Municipal pour toute demande de réservation ou d'utilisation postérieure à cette date.

Pour extrait certifié conforme,

  
Sébastien PONIATOWSKI

Le Maire,

Le secrétaire de séance

  
Julita SALBERT